



COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE
W A L L O N I E | B R U X E L L E S

Fadila Laanan renforce encore le soutien au cinéma d'auteur de la Communauté française

Fadila Laanan, la ministre de la Culture et de l'Audiovisuel de la Communauté française, est à l'origine d'une nouvelle série de mesures qui viennent compléter celles qu'elle a déjà prises, depuis 2004, pour renforcer le soutien à la création et à la diffusion des films.

Depuis son entrée en fonction, entre 2004 et 2008 donc, Fadila Laanan avait déjà, par exemple :

- augmenté la dotation du Centre du cinéma et de l'audiovisuel de 26,61% (elle est passée de 10,861 millions en 2004 à 13,751 millions d'euros en 2008) ;
- augmenté les subsides aux salles Art et essai de 52,60% (ils sont passés de 492.500 euros en 2004 à 751.600 euros en 2008 ; et la hausse de 10% de cette année sera reproduite en 2009 et en 2010) ;
- augmenté les subventions accordées aux festivals, aux ateliers de production, aux aides à la diffusion, etc. ;
- initié des aides nouvelles au cinéma expérimental et aux films « low budget » ;
- accru la contribution de la RTBF à la production audiovisuelle, etc.

(Pour plus de détails sur ces diverses mesures : www.laanan.cfwb.be)

Et cette année 2008 est marquée par une nouvelle série d'initiatives de Fadila Laanan au profit du cinéma d'auteur de la Communauté française.

1/ Un million pour le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel

En mai dernier, Fadila Laanan a annoncé que la dotation du Centre du cinéma et de l'audiovisuel sera encore accrue de 1 million d'euros en 2009, soit une hausse de plus de 7% par rapport à 2008. **Au total, la dotation du Centre du cinéma et de l'audiovisuel passera donc à 14,751 millions en 2009, soit une hausse globale de 3,89 millions et 35,81% par rapport à 2004, au moment où Fadila Laanan a pris ses fonctions.**

Cette décision de la ministre Fadila Laanan avait été initiée juste avant que le cinéma de la Communauté française soit plongé en pleine euphorie cannoise.

2/ Garanties pour l'apport des opérateurs de télévision

Ce jeudi 17 juillet, le Parlement de la Communauté française doit voter le décret de Fadila Laanan « portant certaines adaptations du décret du 27 février 2003 sur la radiodiffusion » dont une des nombreuses dispositions, surtout techniques, vise à garantir le paiement, dans les meilleurs délais, des contributions des éditeurs de services de radiodiffusion télévisuelle à la production d'œuvres audiovisuelles.

Concrètement, il s'agit de la contribution financière des chaînes de télévision privées et des distributeurs relevant des compétences de la Communauté française à la production de films en Wallonie et à Bruxelles, soit sous forme de versement au Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel, soit sous forme de coproduction ou de pré-achat.

Avec le décret qui doit être voté ce jeudi, les éditeurs de service et les distributeurs conserveront le choix entre ces deux options, mais le paiement de leurs contributions ne sera plus conditionné à la signature de conventions. Cette disposition vise à éviter les incertitudes et les délais très longs parfois déplorés dans des dossiers relatifs à des contributions pouvant atteindre plusieurs centaines de milliers d'euros. Même si elle est surtout technique, cette mesure est fort attendue par le secteur de la production audiovisuelle de Wallonie et de Bruxelles.

3/ Soutien renforcé à la création d'œuvres audiovisuelles

La ministre Fadila Laanan vient par ailleurs d'arrêter, après concertation avec le secteur cinématographique, la répartition d'un nouveau budget annuel de 100.000 euros d'aide à la création de films.

Ce budget supplémentaire résulte des discussions engagées entre Fadila Laanan et les professionnels du secteur lors du dernier Bilan annuel du Centre du Cinéma (voir www.laanan.cfwb.be - 28/01/2008). Lors du débat, il était en effet apparu important, en plus des aides à la production, de mettre l'accent sur le travail de création préalable à la réalisation des films. Pour la ministre Fadila Laanan, « l'écriture et le développement sont des étapes primordiales de la vie des films, car elles conditionnent le parcours futur de l'œuvre. Il est donc important de remettre les créateurs en avant dans ce long processus ». La ministre s'inscrit ainsi parfaitement dans la lignée de la note « Priorités Culture », adoptée dans le cadre des États Généraux de la Culture qu'elle a initiés, dont l'attention pour les créateurs était l'un des fers de lance (pour plus de détails : www.forumculture.be).

Arrêtée en concertation avec le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel (pour le développement des projets) et avec le Comité de Concertation (pour la cohérence par rapport aux attentes et réalités du secteur), la répartition de l'enveloppe de 100.000 euros sera la suivante.

- 50.000 euros sont affectés directement à la Commission de sélection des films pour renforcer le soutien actuel à l'écriture de scénario. Pour rappel, en 2007, la Commission avait ainsi retenu 15 demandes d'aide à l'écriture et

permis d'octroyer des aides pour 187.500 €. Ce nouvel apport permettra ainsi de d'octroyer aux auteurs 4 nouvelles aides de 12.500 euros.

- 25.000 euros sont consacrés à un nouveau système de « tutorat » aux aides à l'écriture. Concrètement, les auteurs pourront désormais bénéficier, dans le cadre de l'écriture de leurs scénarios, d'un suivi professionnel émanant de « script doctors » choisis pour leurs qualités et leur expérience dans ce domaine. Ce soutien vient ainsi s'ajouter aux aides actuellement octroyées aux auteurs.
- 25.000 euros sont consacrés à un nouveau partenariat développé avec plusieurs pays francophones. Ce projet, initié par le Canada et qui sera prochainement lancé de manière officielle, permettra le soutien au développement de plusieurs films réalisés entre les partenaires et le Canada, pour un montant de 50.000 euros par film soutenu et pour un maximum de 6 films par an.

4/ Aide à la distribution des films

Après examen par l'instance d'avis compétente, la ministre Fadila Laanan vient, en outre, d'arrêter la répartition annuelle du budget des aides aux distributeurs, pour un montant total de 148.778 euros.

Le système de répartition se base à la fois sur des critères objectifs et sur l'analyse d'une Commission composée d'auteurs, de producteurs, d'exploitants de salles et d'experts extérieurs. Les critères objectifs permettent ainsi de mettre en valeur le travail des distributeurs au profit de l'Art et Essai et de la diversité culturelle (nombre de films, types de films, nombre de spectateurs, etc.), et en particulier pour les films des cinéastes de la Communauté française. L'expertise de la Commission permet, quant à elle, d'apporter un éclairage sur le travail quotidien des distributeurs auprès, d'une part, des producteurs, et, d'autre part, des salles Art et Essai de la Communauté française.

Le budget de 148.778 euros a, ainsi, été réparti cette année de la manière suivante entre les trois distributeurs éligibles :

- Imagine Film distribution : 73.450 euros;
- Cinéart : 68.074 euros;
- CNC : 2.254 euros.

Contact:

Pascal Sac

Porte-parole

Cabinet de Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel de la Communauté française

Place Surllet de Chokier, 15-17 - 1000 Bruxelles

Tél. : +32/(0)2/213.17.00

Direct : +32/(0)2/213.17.48

Gsm : +32/(0)477/252.285

E-mail : pascal.sac@cfwb.be

Internet : www.laanan.cfwb.be